

Réalisation des SOPAE et PAE

Suivi environnemental du chantier de la Voie des Mercureaux déviation RN 57 Tunnel du Bois de Peu



Pays

France (Doubs)

Client

Soletanche Bachy France

Date

2003-2005

Prestations de Sogreah

- ▀ Elaboration du Schéma Organisationnel du Plan Assurance Environnement sur la base de la norme ISO 14001
 - Identification des enjeux environnementaux ;
 - Schéma de principes des mesures environnementales.
 - Schéma organisationnel.
- ▀ Elaboration du Plan Assurance Environnement du groupement d'entreprises :
 - Réalisation des procédures environnementales ;
 - Réalisation d'une grille d'audit ;
 - Assistance à la communication vers les riverains.
- ▀ Suivi environnemental du chantier
 - Réalisation des audits de suivi
 - Mise à jour du PAE suivant un processus d'amélioration continue.

SETS 03/05



Contexte

L'objet du chantier consistait en la réalisation des deux têtes de tunnel de la galerie du Bois de Peu (Déviation RN 57- Besançon). Chacun de ces deux chantiers présentait des enjeux environnementaux forts : le bruit pour la « Tête Doubs », la

protection des eaux du ruisseau des Mercureaux pour la « Tête Vallon ».

En effet, le chantier de la Tête Doubs situé en hauteur, à proximité d'un quartier résidentiel était perçu par les riverains, constitués en comité de quartier, comme une source de nuisances

potentiellement importantes. Pour la tête Vallon, le chantier prenait place à faible distance de ce cours d'eau abritant des espèces d'amphibiens devant bénéficier de la meilleure protection possible.

Déroulement du projet

L'étude menée par SOGREAH
s'est déroulée en trois phases :

◆ Phase 1 : élaboration du SOPAE
pour les offres (2003)

Cette phase a permis de définir
le projet de protection de
l'environnement et d'emporter
l'offre (second critère de
sélection)

◆ Phase 2 : élaboration du PAE
à l'attribution du marché au
groupement

Cette phase a permis de détailler
les engagements du groupement
sous formes de procédures
opérationnelles (15 en tout allant
du suivi des niveaux sonores à
la gestion des déchets et des
produits dangereux). Le comité
de quartier a été intégré à la
réalisation de la procédure de
maîtrise des nuisances sonores par
le choix des points de suivi.

◆ Phase 3 : audit de suivi,
communication avec les riverains
et amélioration continue du
management de l'environnement
Cette phase a permis le contrôle
du bon respect des engagements
et l'amélioration continue des
procédures et des opérations. Le
chantier n'a entraîné ni plaintes
ni gênes des riverains. Aucun
incident majeur n'a pris place
pendant le chantier.